



Soulac-sur-mer, le 13 juillet 2005

NOTE A L'ATTENTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mes chers collègues,

L'objet de cette note est une mise au point nécessaire pour vous donner des explications sur l'annonce dont vous avez eu connaissance lors de la séance du conseil municipal du jeudi 7 juillet 2005 : Nadine LANG, maire-adjoint « sécurité-circulation, stationnement, transports », ne participera pas au vote pour le point n° 4, mis à l'ordre du jour.

Mon absence ce jour là, n'était pas le fait d'une désertion ou d'un manque de courage pour assumer mes responsabilités, comme certains l'ont prétendu, mais la conséquence d'un engagement lié à des impératifs personnels, prévus auparavant, indépendamment du choix de la date du conseil municipal, modifiée à la dernière minute par Monsieur le maire.

Ma décision de ne pas participer au vote pour ledit point n° 4, résulte d'une volonté de réagir, sur des points bien précis, entre autre : un élément nouveau relevé dans les conclusions du rapport du commissaire enquêteur. Elle fait suite à des pressions, invectives, reproches et menaces, proférés à mon encontre, téléphoniquement, depuis son lieu de vacances, par mon collègue maire-adjoint Jacques FRILLEY, si je m'obstinais à m'abstenir le jour du Conseil, comme je l'avais annoncé le lundi 5 juillet, au cours des discussions qui ont suivi le conseil d'adjoints, auquel lui-même ne participait pas !

En termes précis, il m'a été vertement annoncé, si je persistais dans mon obstination :

1°/ que je serai cassée politiquement en remettant en cause mon élection en tant que délégué de la 5ème circonscription UMP des Yvelines.

2°/ que je serai tenue pour responsable de la fragilisation de la position du maire, Alain-Marie FOY, récemment élu président de la CCBS.

3°/ que j'aurai à assumer les conséquences de la démission de Jacques FRILLEY, du conseil ce même jour, et d'entraîner à sa suite celle d'un bon nombre d'adjoints et de conseillers.

4°/ Enfin j'étais avertie qu'il ne m'adresserait plus la parole et ferait en sorte que la plupart des maires-adjoints et conseillers, agissent de concert pour m'isoler et me marginaliser.

Cette attitude sectaire et outrancière, profondément antidémocratique venant d'un adjoint envers un autre adjoint colistier dans l'exercice de son mandat d'élu, est inqualifiable et heurte mes convictions personnelles.

Ces propos graves de conséquences, aux répercussions politiques évidentes me confortent dans ma décision de garder plus que jamais ma liberté de penser et de ne laisser à quiconque, le pouvoir de décider pour les autres : recommandation que j'ai toujours transmise aux conseillers municipaux juniors dès leur élection.

Mes chers collègues, vous êtes en droit d'avoir ces précisions sur les circonstances un peu particulières qui ont présidé à ce vote, mais qui ne m'empêcheront jamais de poursuivre les missions municipales qui m'ont été confiées par Monsieur le maire.

Nadine LANG


Maire-adjoint



Sécurité-Circulation-Transports